

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 106 (1961)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Armée français : faits d'actualité  
**Autor:** Perret-Gentil, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-343073>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

seuls des matériels rustiques et faciles à piloter auront quelque chance de pouvoir rendre les services qu'on attend d'eux. Enfin, à capacité égale on peut acheter trois « Porter » pour le prix d'un hélicoptère. Ce facteur n'est certainement pas à dédaigner non plus.

Par sa simplicité et son originalité de conception, par sa bienfaisance, le « Porter » inspire d'emblée une grande confiance. Ses performances ont étonné les experts. En matière de construction aéronautique indigène, les occasions de nous réjouir sont si rares, que lorsqu'une fois un heureux phénomène se produit, nous avons le devoir de le relever. Puisse l'effort remarquable tenté par une de nos usines d'aviation trouver dans le pays l'écho qu'il mérite !

Colonel P. HENCHOZ

---

### **Armée française : faits d'actualité**

Depuis le début de l'année une réorganisation assez profonde affecte le Ministère des Armées. Au Ministère de la Guerre d'autrefois a été substitué après le dernier conflit mondial un Ministère de la Défense Nationale et des Forces Armées. Naguère, le Ministre de la Défense était assisté de trois secrétaires d'Etat pour chacune des armées de Terre, de Mer et de l'Air, qui avaient remplacé les trois ministres de la Guerre, de la Marine et de l'Air. Mais à partir de 1958, la direction suprême de la Défense Nationale a été élevée à un niveau supérieur, celui du Premier Ministre, si ce n'est du Président de la République. La totalité des ministères y participent, sauf celui des Beaux-Arts... Les forces armées elles-mêmes ont été placées sous l'autorité d'un ministre des Armées ; les secrétaires d'Etat sont devenus des délégués ministériels. On s'est ainsi efforcé de réunir sous une seule

autorité l'ensemble des forces et de les administrer d'une manière plus directe.

Un nouveau pas dans cette voie d'unification vient d'être franchi (mars 1961) par la suppression des trois délégués ministériels de chacune des armées. On espère ainsi aboutir à certains regroupements ou à des fusions de services s'étendant désormais aux trois armées. La tâche des services de contrôle et financiers en sera notamment facilitée. De plus, les contacts entre le Ministre des Armées et les Chefs d'état-major de chacune d'elles seront resserrés.

En revanche un nouveau délégué ministériel a été créé, pour coordonner l'ensemble de l'armement. Il eût été difficile, semble-t-il, de lui confier d'emblée l'unification des armements de trois armées. Il sera surtout chargé des études et des fabrications nouvelles, notamment des charges nucléaires et leurs « vecteurs ». C'est dans ces domaines nouveaux que l'unification est la plus désirable, afin d'éviter de doubles ou triples emplois, concentrer au maximum les recherches et harmoniser l'utilisation de l'arme nucléaire par les trois armées. Il est créé également un Secrétaire général de l'administration ; assistant du Ministre en cette matière. A l'échelon militaire proprement dit, la transformation de l'Etat-Major Général des armées en un Etat-Major inter-armées concrétise par la nouveauté de l'appellation la volonté d'unir et de coordonner toujours plus l'action des trois armées. Il a été créé, en plus, un état-major des forces terrestres stationnées outre-mer. Plusieurs organismes ont été ainsi fondus en une seule section de l'Etat-Major Général. Ce nouvel Etat-Major Général aura également dans ses attributions la formation des armées de la Communauté.

La réforme n'a rien de schématique ; il se trouve par exemple que le Ministre des Armées, qui avait autrefois autorité directement sur les services communs, exercera à l'avenir cette autorité par l'intermédiaire du Délégué ministériel. De plus, un grand nombre de services subordonnés précédemment aux trois anciens délégués ministériels, pas-

seront désormais sous l'autorité des trois chefs d'états-majors d'armées. Mais l'effort d'unification est certain. Le Délégué ministériel ajoutera à la direction des services qui avaient déjà un caractère commun, celle d'autres services particuliers, par exemple celui des poudres. Le Secrétariat général de l'Administration étend son autorité sur les services financiers, les affaires administratives, les questions financières, le contrôle, la Direction des personnels civils, etc. Sous la direction des trois chefs d'états-majors des armées demeurent les services spécifiques de chacune d'elles qui n'ont pas un caractère commun. Néanmoins les plus importantes des Directions en matière d'armement passent au Délégué ministériel ; ce sont : la Direction des études et fabrications, pour l'armée de terre ; la Direction centrale des constructions et armes navales, de la Marine, et la Direction technique et industrielle de l'Air. Lui est également subordonnée l'Inspection des fabrications et programmes.

La mise en condition des forces et l'étude de leur emploi, sont du ressort du Comité des chefs d'états-majors qui est l'organisme le plus élevé à la disposition du Ministre des Armées. Pour les matières qui concernent chacune des armées, le Ministre dispose en outre d'organismes consultatifs, qui sont les trois Conseils supérieurs des trois armées. Il va de soi qu'une telle réforme affectant des rouages établis de longue date, ne peut se faire que par paliers ; elle demandera un certain temps de rodage. L'avenir dira si cet effort d'unification, très judicieux en lui-même, a pu être obtenu aisément. De tels pas sont difficiles à franchir ; on heurte trop d'habitudes de travail. Les critiques qui s'élèvent peuvent être des manifestations de mauvaise humeur. Mais ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, au moment où la tendance va dans l'administration de l'Etat à la décentralisation, on reprocherait à la réforme en cours de créer d'énormes groupements ou sur-groupements articulés en deux ou trois points seulement. Par contre, l'idée de base, c'est-à-dire la création de services communs, est absolument judicieuse

et conforme à la tendance qui s'affirme un peu partout. Aurait-il fallu se borner à un premier stade, l'introduction des armements nouveaux, et ne pas englober des services importants qui garderont encore longtemps la marque de leurs ministères respectifs ? Certaines unifications sont difficiles à réaliser intégralement; on cite parfois l'exemple de fusées dont le type de base est le même pour les forces terrestres et navales, mais qui doivent être modifiées en raison d'emplois répondant à des impératifs différents.

Le Ministère des Armées, en commentant la transformation de sa structure, a exprimé la certitude que les mesures prises lui permettraient une action personnelle beaucoup plus profonde, notamment par la présidence du comité des chefs d'états-majors. Il ne jouera plus seulement le rôle d'arbitre, mais pourra exercer une action directe efficace. Il serait question, après la réforme de l'administration centrale, de passer à celle des commandements. Et on a cité une adaptation des forces aériennes qui détiendront les principaux éléments de la force de frappe, en vue de leur action étroitement conjuguée avec l'armée de terre. Il y a certes là tout un nouveau programme à réaliser.

En juin de cette année a été annoncée une autre réforme apparentée aux changements que nous venons de mentionner. Il s'agit de la création d'un commandement de la défense aérienne, question assez complexe. La France a pris des engagements en matière de défense aérienne dans le cadre des grands commandements de l'Alliance Atlantique (SHAPE). Un accord a été signé l'année dernière; semblable à celui qui lie d'autres pays, pour la coordination de la Défense aérienne française avec celle des Etats européens, groupés par régions (sauf la Grande-Bretagne isolée dans sa zone insulaire). La défense aérienne a donc un double aspect; d'une part, elle relève d'un organisme supranational; et d'autre part, elle maintient son action sur le seul plan national. Or là on touche aux événements des 23 et 24 avril; et les commentaires n'ont pas manqué d'y faire allusion. Jusqu'à

ce jour; la défense aérienne a été actionnée par régions aériennes, au nombre de trois. Les sympathisants du mouvement algérien ont pu tenter leur entreprise à l'intérieur d'une seule région. A l'avenir cette défense aura pour cadre l'ensemble du territoire (métropolitain et nord-africain). Et ce nouveau commandement, en raison de ses obligations supra-nationales, se situe au niveau le plus élevé de la défense. Il est englobé dans la sphère de l'Etat-major de la Défense Nationale et dépendra aussi bien du Ministre des Armées que du Premier Ministre.

Il s'agit donc encore d'un regroupement où le concours des circonstances veut que des raisons supra-nationales rejoignent des préoccupations surgies sur le plan intérieur. Cette réforme implique, elle aussi, une unification. Dans les commentaires qui ont accompagné cette nouvelle mesure il a été précisé de façon significative que l'on aura à l'avenir quatre grands compartiments de la défense à missions stratégiques particulières : la force de frappe (ou de dissuasion, pour employer l'expression américaine); la défense aérienne, nationale mais étroitement imbriquée à celle des partenaires de l'alliance; les forces d'emploi tactique des trois catégories usuelles; et la défense intérieure du territoire, qui, elle aussi, sera conduite dans les trois éléments classiques, terre, mer (ou côtes) et air (contre des débarquements aériens). On peut même prétendre que les forces traditionnelles ne seront plus, de prime abord, les éléments constitutifs des formations de combat; mais bien, en quelque sorte, des réservoirs servant à alimenter à dosages très variés les opérations des grands commandements interarmées.

Une question annexe est celle du réajustement probable des forces entre la métropole et l'Afrique. Quelques premières mesures ont été déjà prises. Elles mettent en cause l'œuvre de pacification en Algérie elle-même. Sans prendre parti dans le conflit entre la métropole et la population musulmane de ses départements algériens, on peut se demander si l'une des missions primordiales de la France, dans le cadre de

l'alliance, n'est pas précisément la défense de l'Afrique, de plus en plus touchée par le constant travail de subversion accompli depuis l'extérieur. Les excellentes bases aériennes situées en Afrique du Nord assuraient jusqu'à ce jour une dispersion stratégique remarquable. Elles doivent être remplacées par de nouvelles bases construites de toutes pièces en métropole dans un dispositif trop resserré du point de vue d'une future guerre atomique. Ainsi près de Nancy, à Ochev, une nouvelle installation aménagée à grands frais et couvrant une superficie d'environ 400 hectares, est en voie d'achèvement pour les unités aériennes stationnées à Marrakech. Il a fallu créer non seulement l'infrastructure nécessaire, piste, balisage, ateliers, hangars, etc., mais encore de vrais villages pour le personnel. Lorsqu'on constate la disparition des bases aériennes françaises et belges en Afrique, anglaises en Orient, il est loisible d'en déduire en toute objectivité au profit de qui s'opère ce vaste mouvement de repli.

#### LE BILAN DE 1960

Le service d'information du Ministère des Armées publie chaque année, au moment de la préparation du budget, un excellent résumé de l'activité de l'année précédente. Ce document concerne surtout les forces terrestres, qui ont toujours une part prépondérante au budget et dont l'engagement en Algérie reste très coûteux. Toutefois, comme on le sait, il est très difficile de déterminer le montant des frais de la campagne ; on peut le gonfler par l'inclusion des dépenses d'entretien, qui d'une manière ou d'une autre seraient comprises sous une autre rubrique. Le budget des armées représente tout près du quart du budget général de la nation, après en avoir absorbé le tiers au début des années 50. Cet abaissement du pourcentage provient surtout de l'augmentation considérable des dépenses de la nation, qui peut leur faire face grâce au retour de la prospérité

économique. Sur ce chiffre global de la défense, 40,8 % vont aux forces terrestres, soit près de 7 milliards de nouveaux francs et 10 milliards NF pour la Marine et l'Air réunis (1960). L'augmentation prévue pour 1961 n'atteint pas le quart de milliard de NF.

Parmi les postes les plus importants des forces de terre, on peut relever, en milliards pour 1961 : rémunérations, 2,47 ; entretien des personnels, 1 ; entretien des matériels et fonctionnement des services, 1,279 ; remplacement de matériels et investissements, 1,765 ; mais ce dernier poste est fait pour une grande part d'annuités de fabrications s'étendant sur plusieurs années. Une partie est incluse dans la loi de programme, votée en cours d'année, qui avait surtout en vue de régler pour une durée de cinq ans le programme le plus important concernant la force de frappe.

Les augmentations de crédit d'une année à l'autre sont peu importantes, mais assez régulières. Elles ont porté surtout sur les soldes militaires et les traitements civils (5 %), tandis que les effectifs de l'armée de terre s'abaissaient de 700 000 à 680 000, plus 60 000 hommes dits « supplétifs » d'Afrique du Nord. Le coût de l'entretien des matériels n'a augmenté que légèrement, et celui des constructions a baissé quelque peu. D'autres augmentations qui concernent la troupe visent à faciliter les engagements, à promouvoir la création de cadres officiers issus du contingent, et à apporter une amélioration en faveur des jeunes sous-officiers.

Il y a lieu de noter que des économies draconiennes avaient été recherchées sur la consommation des carburants, dont les attributions ont pu être relevées en 1961. Celles-ci ascendent pour l'Algérie à 366 000 m<sup>3</sup>. Les crédits d'instruction ont paru faibles et n'ont pas permis d'améliorer les installations pour les tirs, particulièrement des engins nouveaux. Souvent il faut envoyer à grands frais des spécialistes à l'étranger pour des stages de perfectionnement. Au chapitre de l'entretien et du renouvellement des matériels, il n'est pas fait mystère de l'usure provoquée par les opéra-



tions en Algérie, qui alourdit le montant des dépenses. Néanmoins l'effort de modernisation a été poursuivi par la création de nouveaux types ; mais la mise en service de matériels toujours plus complexes et coûteux provoque à son tour des prix d'entretien plus élevés. On note également une augmentation de crédits en vue de remédier au délabrement des bâtiments.

Ainsi le bilan de l'année 1960 fait surtout ressortir l'effort important qui a été engagé pour apporter un appui substantiel aux forces terrestres en Algérie, dont, répétons-le, la part dans l'ensemble peut difficilement être chiffrée. Cet effort a été accompli au détriment des forces françaises stationnées en Allemagne et de la modernisation des matériels. Pour 1961 le bilan ne sera guère différent, bien qu'on envisage des crédits plus élevés pour les éléments mis à la disposition de l'OTAN.

#### LES MATÉRIELS

Au cours de l'année, 16 000 véhicules ou engins blindés, neufs ou remis en état, ont été expédiés de la métropole en Algérie, dont notamment des camions Berliet sahariens et gros porteurs, des camions Simca de 3 tonnes et des voitures légères Hotchkiss. L'aviation légère de l'armée de terre (A.L.A.T.), qui constitue maintenant une nouvelle subdivision organique des forces terrestres, a reçu une centaine d'avions Nord 3400 d'observation et une cinquantaine d'hélicoptères « Alouette II ». L'armement d'infanterie a été complété par des fusils semi-automatiques et des lunettes à fusil ; en métropole, le mortier de 120 de modèle allégé doit être mis à l'essai dans la troupe. Des quantités importantes de matériels divers, plusieurs millions de mines, canons, projecteurs, radars et équipements à l'infrarouge, etc., ont dû être attribués aux barrages gardant l'Algérie, que commencent à survoler des « Mig »...

Au chapitre du génie, des matériels français de nouvelle conception vont remplacer les anciennes dotations américaines. Ce sont principalement l'AMX-Dozer, équipé d'une pelle à commande hydraulique et destiné au dégagement d'itinéraires au profit des éléments de tête ; l'AMX poseur de ponts, permettant le passage de brèches de 12 m. à des véhicules de 20 tonnes ; des tracteurs niveleurs ; des grues Diesel ; des excavateurs de tranchées, etc., sans parler des remarquables engins de franchissement du colonel du génie Gillois, ainsi que des éléments de bac et de pont qui sont des merveilles du genre. Certains, d'un modèle tout récent, permettent le franchissement de brèches de 22 m., et davantage par des véhicules de 35 tonnes.

Dans les matériels des transmissions et de radar, de grands progrès ont été réalisés. Une « famille » de postes de radio de l'avant a été élaborée pour l'équipement des échelons régiment, bataillon et compagnie. De même ont été réalisées des stations, montées sur camionnettes, de radiotélétype, de câbles hertziens à 3 et 4 voies téléphoniques. De nouveaux modèles de radar différenciés sont apparus, soit pour la surveillance rapprochée du champ de bataille, selon les expériences faites en Algérie, soit pour le repérage de l'artillerie et de l'arme blindée, ou encore pour le repérage-avions ; en outre, des radars de surveillance lointaine du champ de bataille sont à l'étude. Signalons, pour terminer, l'expérimentation d'une nouvelle tenue de drap, le remplacement envisagé de la literie habituelle par des matelas à ressorts et la réalisation d'un groupe de blanchisserie de campagne. Tel est à peu près le bilan de 1960, dont la réalisation se prolongera en 1961.

#### LE PERSONNEL EN OFFICIERS

L'ensemble des forces armées françaises compte un peu plus de 50 000 officiers. La proportion entre les officiers et la troupe est nettement supérieure à celle du début du

siècle, à cause de l'accession au rang d'officiers de beaucoup de spécialistes et de techniciens. C'est surtout, peut-on dire, l'encadrement technique qui a été augmenté. Ce rapport officiers/troupe est actuellement d'un à vingt, chiffre qui devrait être probablement diminué si l'on ne comptait pas les officiers de réserve aujourd'hui en service. A titre de comparaison, ce rapport est d'un pour dix environ dans les forces de terre américaines.

Dans les forces terrestres, le nombre d'officiers d'active est de 30 190, auxquels il y a lieu d'ajouter les officiers de réserve accomplissant leur temps de service : ceux-ci sont plus de 3000, non compris ceux qui, au nombre de 450, sont admis en situation d'activité (« carrière courte »). A titre documentaire on peut donner le détail ci-après du corps des officiers : infanterie, 10 515 ; artillerie, 4333 ; cavalerie et arme blindée, 2485 ; génie, 1983 ; train, 1277 ; transmissions, 1250 ; divers et services, 7662, dont un corps d'officiers administratifs à statut particulier ; et enfin le poste des généraux et ingénieurs à rang de général, environ 350.

On remarque que l'infanterie représente encore le poste le plus important, soit le tiers environ des officiers des forces terrestres.

Le souci majeur de l'armée demeure la formation des cadres subalternes. D'une manière générale l'encadrement des officiers d'active n'est pas suffisant dans les circonstances actuelles, en raison du grand nombre d'hommes sous les armes. Ceci explique l'effort entrepris pour accélérer la formation d'officiers de réserve, avec la possibilité d'être « activés » pour une carrière de 5 à 8 ans. Pendant une année, le nombre des officiers de réserve instruits (terre) s'est élevé à 6100, tandis que 2500 officiers environ, déjà formés, faisaient des stages dans divers établissements. De plus, 250 élèves-officiers musulmans ont été nommés sous-lieutenants ou aspirants de réserve. Dans les corps de troupe, un effort similaire est entrepris pour la formation des « petits cadres »

dont les armées modernes auront de plus en plus besoin.

Le recrutement direct du corps des officiers par les grandes écoles bénéficie depuis deux ans d'une réelle reprise de la vocation militaire. Le nombre des candidats pour un nombre de places donné, a augmenté pour 1961 :

Saint-Cyr :

993 candidats pour 360 places : 15 % d'augmentation.

Polytechnique :

1780 candidats pour 300 places : pas de changement.

Ecole Navale :

225 candidats pour 70 places : 28 % d'augmentation.

Ecole de l'Air :

503 candidats pour 90 places : 26 % d'augmentation.

On remarquera toutefois que cette reprise concerne surtout les écoles et les armes « savantes », selon l'expression d'autrefois. Peut-être les jeunes gens y recherchent-ils de préférence l'occasion d'acquérir une formation scientifique qui leur assure au civil des débouchés intéressants. Ainsi, en quelques années la Marine a perdu par démissions environ la valeur d'une promotion de « Navale ». Les avis sont d'ailleurs partagés sur les vraies causes de cette saignée.

Néanmoins une certaine désaffection se fait jour dans le corps des officiers, qu'il serait parfaitement vain de masquer, d'autant plus que des événements ont mis en pleine lumière un état d'esprit fort grave. Depuis le conflit mondial l'Armée française n'a fait que se battre et toujours dans des conditions telles que le fruit de ses efforts et de ses sacrifices a été constamment anéanti. En 1958 elle s'est engagée à fond pour redresser une situation qui, dès lors, s'est retournée contre elle. Seule dans la nation, surtout l'armée de terre, elle croit avoir compris l'immense gravité des guerres subversives. Mais elle se plaint de ne rencontrer aucune créance et un sentiment général de frustration et de dépit met en danger son moral.

J. PERRET-GENTIL